



SOMMAIRE

- **Les salariés Capgemini se font entendre : de l'argent pour les salaires pas pour les actionnaires !**
- **18 organisations syndicales contre le projet de loi sur le renseignement**
- **Grève à l'APHP le 21 mai contre le plan stratégique de Martin Hirsch**
- **Réforme territoriale : la CGT Services publics appelle à la grève le 19 mai**
- **Air France devra réduire ses coûts de plus d'un milliard d'euros**
- **Orange : des techniciens exposés à la radioactivité**
- **Quel avenir pour la firme au losange dans l'Hexagone ?**
- **Formation et reclassement des chômeurs : l'ex-P. DG de C3 Consultants condamné**
- **Le "Cloud Computing" reste nébuleux pour la plupart des cadres**
- **Capgemini : mobilisation contre une politique salariale au service des actionnaires**
- **Retour en images sur un 1er mai unitaire et européen**
- **Temps de travail et numérique : les cadres d'EDF pointent du doigt les charges de travail et son organisation**
- **12 questions que peuvent se poser les étudiants stagiaires en ESPE**

BILLET DE LA SEMAINE

Emploi : on n'est pas encore sortis de l'hiver

Alors que le chômage a encore atteint un funeste record en mars avec 3,51 millions de demandeurs d'emplois, selon un sondage Odoxa pour iTELE et Le Parisien/Aujourd'hui en France, publié vendredi 1er mai, les trois quarts des



personnes interrogées pensent que le chômage « ne diminuera pas de façon continue d'ici la fin du quinquennat de François Hollande ».

Une idée partagée à 90 % par les sympathisants de droite contre 49 % de ceux de gauche. Et chose particulièrement intéressante, ils ne sont que 14 % à incriminer "un contexte économique défavorable. En revanche, 34 % des Français l'attribuent aux "entreprises qui préfèrent augmenter leurs bénéfices plutôt qu'embaucher", 31 % à "l'inefficacité du gouvernement". Quant à savoir si la droite ferait mieux, on notera que 62 % des Français la jugent "ni plus ni moins efficace". C'est évidemment à gauche que cette idée est la plus partagée, mais on note aussi que 44 % des sympathisants de droite la partagent également.

Et du côté des cadres, l'embellie annoncée est-elle au rendez-vous ? Ça n'en a pas l'air car si l'on a noté une progression des offres de postes de 12 % sur le premier trimestre, l'Association pour l'Emploi des Cadres (Apec) estime dans sa dernière enquête publiée le 30 avril que les entreprises font preuve de prudence quand on les interroge sur leurs prévisions d'embauches. À peine une sur deux envisage de procéder au recrutement d'au moins un cadre au prochain trimestre, soit un repli d'un point par rapport à il y a un an.

C'est dans le secteur des activités informatiques que les intentions d'embauches sont les plus élevées (84 % des entreprises), alors qu'à l'inverse celles de la construction sont en repli de 6 points par rapport à l'année dernière.

Mais il faut cependant noter que dans 40 % des entreprises, les recrutements envisagés le sont essentiellement pour des raisons de turnover ou de départs à la retraite, pour quatre entreprises sur dix. Il s'agit donc essentiellement de recrutements de remplacement. «La part des embauches liée au développement de l'entreprise reste stable, à 31 %», précise l'Apec, ce qui prouve que le prétendu frémissement de l'économie n'a encore pas de traduction en termes de développement de l'emploi.

Les économistes s'accordent sur le fait qu'à moins de 1,5 point de croissance, notre économie ne crée pas d'embauche. Il faut donc stimuler la croissance par les investissements publics et privés, la recherche, le développement. Il faut aussi doper la consommation par l'augmentation des salaires...

Bref, en finir avec cette austérité dont hélas quelques-uns n'arrivent pas à dire le nom.

Les salariés Capgemini se font entendre : de l'argent pour les salaires pas pour les actionnaires !

La CGT Capgemini appelle à la grève le 6 mai 2015 de 10h à 12h avec l'organisation d'un rassemblement devant le Pavillon d'Armenonville, allée de Longchamp Paris 16e (Bois de Boulogne), lieu de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du groupe Capgemini.

Alors que les actionnaires de plus en plus gourmands captent 84 fois le budget des augmentations de salaires, les salariés qui sont

les seuls producteurs de la richesse du groupe n'auront cette année encore ni intéressement, ni participation ni augmentation de salaire décente !

Et les actionnaires ne sont pas les seuls à se gaver. Les 20 dirigeants du groupe les mieux rémunérés s'octroient une enveloppe d'augmentation supérieure à celle des 20 000 autres salariés.

Les salariés disent NON à la politique salariale anti-sociale du groupe. Les actionnaires doivent entendre leur colère !

La CGT Capgemini demande la réouverture des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) pour obtenir de réelles augmentations de salaires !

Une conférence de presse est conviée, demain, devant le Pavillon d'Armenonville à partir de 10h30.

18 organisations syndicales contre le projet de loi sur le renseignement

Le 5 mai, les députés vont voter sur le projet de loi renseignement après une procédure d'urgence. Dans le projet, il expose, sans contrôle, tous les citoyens à la surveillance des services de renseignement et met en danger toutes les mobilisations sociales et politiques.

Ce projet, affirme la ligue des droits de l'homme, « entérine les pratiques illégales des services et met en place, dans de vastes domaines de la vie sociale, des méthodes de surveillance intrusives ». Il laisse, en effet, les mains libres aux services de renseignement, à l'instar de la NSA, dénoncée par Edward Snowden.

« Tous les citoyens sont concernés » prévient la LDH car le projet assoit encore davantage « la criminalisation de l'action syndicale ou sociale » et menace les libertés politiques.

La LDH appelle les « citoyens et parlementaires doivent refuser ce simulacre de débat et exiger une discussion démocratique protégeant chacun contre les dérives d'une société de surveillance et assurant un contrôle strict et indépendant de l'activité des services de renseignement »

L'Observatoire des libertés et du numérique (OLN) appelle à amplifier le mouvement de contestation actuel contre ce projet de loi, en nous rassemblant nombreux le lundi 4 mai 2015, à partir de 18H30, Esplanade des Invalides.

Les signataires (au 29 avril) : OLN (Cecil, Creis-Terminal, LDH, La Quadrature du Net, Syndicat de la magistrature, Syndicat des avocats de France) . Agence de moyens et de aide au développement . ATTAC . Amnesty International . Mouvement

Utopia . Mrap . CSF . CGT . CGT Police Paris . DAL .
Fondation Copernic . FSU . Genepi . SNPES/PJJ .
SNEPAP/FSU . SUD . SOLIDAIRES . SNJ . SNJ/CGT .
SNUCLIAS/FSU . OIP . Survie . Unef

Grève à l'APHP le 21 mai contre le plan stratégique de Martin Hirsch

À l'issue d'une assemblée de délégués, l'intersyndicale CGT-SUD-FO de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a lancé jeudi 30 avril un appel à la grève pour le 21 mai, qui sera une journée de mobilisation contre le plan stratégique de l'établissement et la future réforme du temps de travail.

Alors que le directeur général de l'AP-HP, Martin Hirsch, estimait récemment que le climat s'était apaisé après l'épisode tendu de l'Hôtel-Dieu, il semble avoir déterré la hache de guerre en décidant de remettre à plat les 35 heures et de réduire les RTT "seule respiration, seul poumon" pour les 75 000 agents non médicaux de l'AP-HP, selon Rose-May Rousseau, secrétaire générale de l'Union syndicale CGT de l'AP-HP.

"On nous a déclaré la guerre, on aura une riposte en intersyndicale à la hauteur de la guerre". "La question de la RTT s'inscrit dans le cadre du pacte d'austérité et des 3 milliards d'économies" à réaliser pour la santé d'ici à 2017, dont "730 millions pour les hôpitaux", soit "150 millions pour l'AP-HP" dès 2015.

Les syndicats s'inquiètent de l'impact sur la qualité de vie d'une réorganisation du temps de travail envisagée.

Réforme territoriale : la CGT Services publics appelle à la grève le 19 mai

La Fédération CGT des services publics, a déposé jeudi 30 avril un préavis de grève nationale pour la journée du 19 mai pour protester contre la réforme territoriale.

La fédération souligne qu'elle "conteste radicalement" les réformes menées par le gouvernement concernant les collectivités territoriales.

Pour la CGT, "la réforme territoriale affaiblit la démocratie de proximité, réduit les moyens consacrés au service public et porte atteinte aux conditions d'emploi et de travail des personnels".

Cette réforme "articule autour de deux grands axes : rationaliser les personnels et leurs moyens d'exercice des missions et permettre la prise en main de nos services par des sociétés privées".

La première organisation syndicale en termes de représentativité revendique notamment "des moyens financiers à la hauteur des

besoins pour le service public et l'emploi public" et un "alignement par le haut des garanties et droits des agents", notamment via une revalorisation du point d'indice, qui sert de base au calcul des salaires et est gelé depuis 2010.

Air France devra réduire ses coûts de plus d'un milliard d'euros

Lors d'un Comité central d'entreprise (CCE) le 30 avril, la compagnie a annoncé qu'elle entend réduire ses coûts de plus de 1,1 milliard d'euros d'ici 2017 pour rétablir sa situation financière.

Toutes les activités seront impactées par ces économies, en particulier les vols long-courrier, à travers une "réduction du nombre de lignes non rentables", alors qu'une "forte réduction des pertes" est visée sur les vols moyen-courrier desservant l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

Les compagnies Hop! et Transavia devront, pour leur part, atteindre l'équilibre d'exploitation d'ici deux ans. La branche fret, largement déficitaire, devra également redresser ses résultats, tandis que les activités de restauration (Servair) et de maintenance devront accroître leur rentabilité.

Si la direction est restée évasive sur les leviers d'action, des sources concordantes évoquent auprès de l'AFP une réduction des coûts passant par "l'augmentation de la productivité", "l'adaptation des effectifs" et le "développement du recours à la sous-traitance".

Un changement des "règles d'utilisation et de rémunération des personnels navigants" (pilotes, hôtesses et stewards) est aussi envisagé, afin d'augmenter leur temps de travail et leurs heures de vol.

Orange : des techniciens exposés à la radioactivité

Selon un rapport du cabinet Sécafi, dévoilé par la revue Santé & Travail, des techniciens d'Orange (ex-France Télécom) ont été exposés à des risques radioactifs en manipulant des parafoudres contenant du radium 226 (Ra226).

Les parafoudres sont des dispositifs de protection des appareillages électriques ou électroniques contre les surtensions générées par exemple par la foudre. L'entreprise en a installé environ un million avant d'arrêter leur déploiement à la fin des années 1970. Elle a commencé à les retirer en 1999 et avait indiqué en 2013 qu'elle prévoyait de les retirer totalement dans les huit ans.

L'expertise de Sécafi a été réalisée sur trois ans avec l'aide d'un laboratoire du CNRS, à la demande du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'Unité d'intervention d'Auvergne, qui avait alerté sur des cas de cancers

parmi des techniciens.

Selon Sécafi, les techniciens "qui ont fréquemment manipulé, brisé et/ou mis dans leurs poches" des parafoudres au radium "par le passé, ont pu être exposés à des niveaux qui justifient une traçabilité et un suivi médical spécifique".

Quel avenir pour la firme au losange dans l'Hexagone ?

Lors d'une conférence de presse organisée à la veille de l'assemblée générale des actionnaires, le syndicat CGT de Renault a mis en accusation la stratégie financière du P.DG, Carlos Ghosn, l'accusant d'avoir "largement fragilisé" le constructeur automobile.

"10 ans de stratégie financière" de Carlos Ghosn, à la tête du constructeur qui devaient "renforcer Renault mais l'ont largement fragilisé", estime Fabien Gâche, délégué syndical central CGT, qui veut "replacer le travail au cœur d'une réussite industrielle".

Dans ce contexte, le syndicat dit "chiche" à un plus fort engagement de l'État, au travers de son droit de vote double, issu de "la loi Florange", sauf vote contraire des actionnaires. Mais il faut "prendre en compte l'intérêt commun de l'entreprise, de ses salariés et plus globalement de l'économie du pays et de la filière automobile en France", a dit le responsable syndical.

Pour la CGT, la politique de rachat d'entreprises et d'investissements à l'étranger, le développement d'une ingénierie "low cost" en Inde ou en Roumanie, ont "dévitalisé complètement la capacité interne de l'entreprise", qui était fondée sur "l'innovation et le savoir-faire". "On a tellement externalisé", regrette Fabien Gâche qui affirme que Renault est confronté "à des problèmes pour sortir les véhicules dans les délais et des problèmes de qualité".

Après une fonte d'un tiers des effectifs en 10 ans (31 887 salariés fin 2014), le syndicat se dit "inquiet" pour l'avenir de Renault dans l'Hexagone et donc pour les emplois.

Il estime qu'il faudrait au contraire "équilibrer" la fabrication en relocalisant en France une partie de la production. Fabriquer une Dacia Sandero à l'usine de Flins "ferait baisser au pire le niveau de marge de 2 %", souligne la CGT.

Formation et reclassement des chômeurs : l'ex-P. DG de C3 Consultants condamné

L'ancien dirigeant de l'un des principaux cabinets privés spécialisés dans le suivi, la formation et le reclassement des chômeurs pour le compte de Pôle Emploi, a été condamné jeudi 30 avril par le tribunal correctionnel de Nantes à deux ans avec sursis et interdiction définitive de gérer toute entreprise pour abus de bien social.

Thierry Frère, dont le groupe a fait faillite, était poursuivi pour avoir détourné 550 000 € des comptes de son entreprise pour réaliser des travaux à son domicile personnel à Sautron, dans le pays nantais. Son épouse a été condamnée à un an avec sursis pour recel d'abus de bien social.

Le groupe C3 qui employait près de 600 salariés en France, a procédé à plusieurs rachats successifs en 2012, passant de quatre à treize régions couvertes. Son chiffre d'affaires en 2012 (dernier chiffre disponible) était de 23 millions d'euros.

Au début de l'année 2014, le parquet de Bobigny a ouvert une enquête préliminaire "pour détournements de fonds publics et faux et usage de faux", après des suspicions de fraude, estimée à plusieurs millions d'euros, de C3 Consultants, sur le suivi de jeunes chômeurs en contrat aidé en Seine-Saint-Denis.

Le "Cloud Computing" reste nébuleux pour la plupart des cadres

De nombreuses entreprises réfléchissent, dans une logique de réduction des coûts, à externaliser vers le "Cloud Computing" un certain nombre de fonctions et applications informatiques.

Cependant un sondage Ifop, mené pour le compte d'Aruba auprès de 1000 cadres français en novembre dernier, montre que 56 % des sondés n'ont pas confiance dans cette technologie. 86 % estiment que le cloud ne peut pas remplacer un ordinateur.

Au total, seulement 17 % des cadres interrogés disent utiliser ce type de solution.

Capgemini : mobilisation contre une politique salariale au service des actionnaires



Dividendes, chiffres d'affaires et marge opérationnelle sont en hausse, et pourtant les salariés du groupe Capgemini n'ont eu ni participation, ni intéressement, ni augmentation de salaire cette année.

La CGT Capgemini et l'UGICT appellent à la grève ce mercredi 6 mai 2015 et à une action devant l'assemblée générale des actionnaires.

Le 6 mai prochain aura lieu l'assemblée des actionnaires.

Les chiffres montrent que les actionnaires du groupe sont de plus en plus gourmands : les dividendes versés passent de 122M€ en 2010 à 174M€ en 2014. Bien évidemment, le chiffre d'affaire du groupe augmente aussi, même en temps de crise : 10 573 M€ en 2014, +18% en 4 ans, de même pour sa marge opérationnelle : +40% en 4 ans et est de 970 M€ en 2014. Il faut savoir que en 2013, le groupe a fait une contribution exceptionnelle de 235 M€ à un fonds de pension au Royaume- Uni. Alors, pourquoi vous, les

salarié-e-s du groupe n'avez-vous ni participation ni intéressement et pas d'augmentation de salaire, juste un minuscule rattrapage salarial, alors que le groupe n'a jamais eu autant d'argent ? Trouvez-vous normal que les profits sans précédent du groupe soient aussi peu répercutés sur les salarié-e-s ?

Bien que les résultats du groupe soient en augmentation (40% sur 3 ans), la part investie pour les salarié-e-s est faible : 0,6M" d'augmentation de salaire en 2013, 0,6M" en 2014 et 2,07M" pour 2015. On est bien loin des 174M" de dividendes versés en 2014. Ce budget est 84 fois plus important que celui pour les augmentations salariales ! Avec ce budget, l'augmentation moyenne aurait pu être de 884" par salarié !

En 2014, le Conseil d'administration du groupe a lancé une opération de rachat d'actions à hauteur de 103M". L'objectif est d'accroître la valeur des parts détenues par les actionnaires de la société : les actions rachetées sont détruites, augmentant de facto la valeur des actions restantes : cet argent aurait pu servir à autre chose : c'est 88 fois le budget des augmentations collectives pour les salarié-e-s pour 2015, et 67 fois le budget de rattrapage pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes !

Enfin, la signature de l'accord NAO fait perdre en moyenne à chaque salarié-e 400" de prime de vacances, plus environ 2 000" de rattrapage pour la rétroactivité sur 5 ans. En introduisant la prime de vacances dans la NAO, tout le monde savait que la direction donnait « généreusement » 2,07M" pour éviter de dépenser plus de 9M" si elle avait appliqué une vraie prime de vacances à tous. De plus, la signature de cet accord entraîne un non cumul des rattrapages salariaux avec ceux dans le cadre de l'égalité !

La CGT exige la réouverture le 6 mai de la NAO pour de réelles augmentations.

Retour en images sur un 1er mai unitaire et européen



A l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES) des manifestations se sont tenues dans la plupart des grandes villes d'Europe pour dénoncer, comme en France, les conséquences des politiques d'austérité imposées par l'Union européenne et faire grandir, partout, l'exigence de politiques au service du progrès social. La CGT fut représentée dans nombre de ces manifestations dont celle organisée par le DGB, à Hambourg (Allemagne), le 1er mai.

La pluie qui tombait sur la France n'aura pas découragé les manifestants à participer aux nombreuses initiatives, très souvent unitaires, organisées, le vendredi 1er mai 2015. A travers tout le territoire, 301 initiatives ont rassemblé plus de 110 000

manifestants pour exiger un autre projet social.

Ils étaient 12 000 à Paris, à défilé de la Place de la République à celle de la Nation à l'appel de la CGT, de la FSU, de Solidaires, de l'Unsa, mais aussi de l'Unef, de l'UNL et de plusieurs associations (notre vidéo) ; 10 000 à Marseille ; 7 000 à Toulouse ; 3 500 à Bordeaux ; 3 000 à Lyon ; 2 000 à Montpellier, Nice, Strasbourg et Grenoble ; 1 800 à Caen ; 1 500 à Nantes, Rennes et Perpignan ; 1 200 à Clermont-Ferrand, Bayonne et Pau ; 1 000 à Toulon, Tarbes, Nancy, Avignon, Rouen et Albi ; 800 à Tour, Angers, Cherbourg, Hennebont et Metz ; 750 à Valence ; 600 à Saint-Brieuc ; 500 à Lavelanet, Dijon, le Puy-en-Velay et Orléans

Pour un très grand nombre de unions départementales CGT, cette journée internationale des travailleurs sera fut aussi, en 2015, l'occasion de célébrer, le 1er mai mais également durant les jours suivants, les 120 ans de la CGT, comme à Caen (Calvados), Tulle (Corrèze), Grenoble (Isère), Agen (Lot-et-Garonne), Saint-Lô (Manche), Saint-Mihiel (Meuse), au Creusot (Saône et Loire), Montauban (Tarn et Garonne), Limoge (Haute-Vienne) ou encore à près de Narbonne (Aude), où se tenait, dimanche 3 mai, un débat sur [les 120 ans de la CGT](#) auquel participait son secrétaire général, Philippe Martinez.

Temps de travail et numérique : les cadres d'EDF pointent du doigt les charges de travail et son organisation

Communiqué des organisations syndicales de CFDT, CGT, CFE-CGC et FO de EDF au sujet d'une négociation sur l'organisation du travail et le temps de travail des cadres à EDF SA.

À l'issue de la 4ème réunion plénière de négociation du 16 avril, les organisations syndicales ont fait les constats communs suivants :

le projet de la Direction sur le temps de travail des cadres est toujours de faire de la productivité sur le dos des cadres en augmentant leur nombre de jours et d'heures travaillés,

les 4 organisations syndicales réaffirment leur refus de remise en cause des aménagements actuels du temps de travail, tels que définis par l'accord national de 1999 et par les accords locaux, aménagements qui sont plébiscités par les salariés,

la version V1 du projet de avenant à l'accord de 1999 sur le temps de travail, examinée en séance plénière en séance plénière, ne répond toujours pas aux attentes exprimées par les organisations syndicales depuis plus d'une année sur le thème de l'organisation du travail.

Depuis le départ, elles réaffirment que la réussite des projets de l'entreprise repose sur une maîtrise des organisations collectives de travail et de la charge de travail. Elles font également le constat que pendant 5 ans, la Direction n'a pas évolué dans ce domaine.

Elles rappellent que la prise en compte réelle de l'organisation du travail et des conditions de maîtrise de la charge de travail, abordant notamment la question de l'emploi, conditionne la réussite éventuelle de la négociation qui se présente.

Les 4 organisations syndicales considèrent toujours que des négociations peuvent être ouvertes simultanément, indépendamment de la négociation en cours, sur :

l'utilisation des TIC, notamment en travail à distance occasionnel et leur encadrement,

le travail à distance occasionnel et le télétravail ; la négociation sur le télétravail ne peut pas être enfermée dans le chantage proposé par la Direction qui la conditionne à la signature préalable d'un accord sur le forfait-jours pour les cadres ; le travail réalisé à distance ou en télétravail doit faire l'objet d'une négociation pour tous les salariés,

la souplesse dans l'utilisation du CET,

la juste rémunération des heures de travail effectivement réalisées.

12 questions que peuvent se poser les étudiants stagiaires en ESPE

La FERC-CGT et l'UNEF se associent pour informer les étudiant-e-s et stagiaires de l'ESPE de leurs droits afin que chacun-e puisse se défendre.

Vous trouverez dans ce tract les réponses aux principaux problèmes que vous pouvez rencontrer. Pour vous aider, ils organisent des permanences juridiques à l'université.

Je suis assistant-e d'éducation ou contractuel-le, ai-je le droit de m'absenter pour passer les concours ?

Oui mais c'est une autorisation d'absence soumise aux nécessités de service. Vous pouvez même faire débuter votre absence 48h avant le début de l'épreuve (durée fractionnable) pour préparer.

Suis-je obligé-e de m'inscrire en Master 1 pour passer les concours ?

Si vous êtes déjà titulaire d'un Master, même si ce n'est pas le Master MEEF, vous pouvez passer les concours. La formation proposée en Master 1 est néanmoins utile pour préparer les concours.

Je serai stagiaire l'année prochaine, comment va se dérouler la procédure d'affectation ?

Dans le premier degré, vous serez affecté-e dans l'académie dans laquelle vous avez passé le concours. Durant l'été, les services

rectoraux procèdent aux affectations en tenant compte des situations personnelles. Attention : certaines académies ne donnent aucune information avant la fin août !

Dans le second degré, vous devrez faire des vœux pour choisir une académie entre mai et juin. Un barème est mis en place prenant en compte entre autres votre situation personnelle. Ensuite, durant l'été, les services rectoraux organisent l'affectation dans l'académie. Pour toutes et tous, une rentrée pour les stagiaires sera organisée la dernière semaine d'août avant la pré-rentrée avec tous les personnels fin août.

Attention : cette affectation durant l'année de stage ne sera pas votre affectation l'année suivante lorsque vous serez titulaire. Une nouvelle procédure d'affectation commence

dès le mois de novembre qui décidera de votre affectation l'année de votre première titularisation !

Je suis en M1, ai-je le droit à des aides sociales ?

En tant qu'étudiant-e à part entière, vous pouvez avoir accès aux bourses sur critères sociaux délivrées par le CROUS. Si vous ne rentrez pas dans les critères, vous pouvez avoir accès à une aide d'urgence, le FNAU (Fond National d'Aide d'Urgence), soit de manière ponctuelle (FNAUP) ou annuelle (FNAUA) distribuée selon des critères particuliers (ruptures familiales, étudiant-e-s indépendant-e-s)

Quelle sera ma quotité de service lors de mon année de stage ?

La règle générale est d'être affecté-e à mi-temps dans une école, un collège ou un lycée. Néanmoins, si vous avez une expérience préalable professionnelle (cela concerne essentiellement les anciens contractuel-le-s), vous serez affecté-e à temps plein.

De quelle formation vais-je bénéficier durant mon année de stage ?

Lors de votre année de stage, votre formation se déroulera à l'ESPE dans le cadre du Master 2 MEEF. L'ESPE doit, en théorie, tenir compte des situations particulières, comme celle des stagiaires affecté-e-s à temps plein. (Arrêtés du 22 août 2014 sur les modalités de stage.)

Lors de mon année de stage, je serai fonctionnaire ou étudiant-e ?

Vous serez fonctionnaire stagiaire ET étudiant-e. Fonctionnaire stagiaire car vous avez réussi un concours de la Fonction publique : cela vous ouvre l'ensemble des droits dont bénéficient les fonctionnaires stagiaires dans la Fonction publique. Etudiant-e car la formation est organisée par l'ESPE qui est une

école interne à l'université

Je serai stagiaire dans l'enseignement privé, vais-je rester à l'ESPE ?

Non, vous serez formé-e dans l'une des ISFEC du réseau des universités catholiques.

Puis-je m'exprimer sur les formations et sur l'organisation de l'ESPE ?

Etre étudiant-e ou stagiaire ne vous interdit pas de vous exprimer et/ou de vous faire représenter par des organisations syndicales ! Que ce soit dans les instances de l'université, celles de l'ESPE (Conseil d'Ecole) et même, pour les stagiaires, dans celles de l'Education nationale (CAP, CT).

Je suis stagiaire et je dois faire de longs déplacements entre ma résidence, mon affectation et l'ESPE. Ai-je droit à des remboursements ?

Vous pouvez bénéficier de l'Indemnité Forfaitaire (IFF, décret 2014-2021 du 8 septembre 2014) ou bien des remboursements prévus par la Fonction publique (décret 2006-781 du 3 juillet 2006) si l'IFF ne couvre pas vos dépenses.

Comment va se passer ma titularisation ?

Deux jurys interviennent concernant les titularisations. Le jury académique est un jury du Ministère de l'Education nationale. Il validera l'année de stage suite aux avis de l'inspection, du tuteur et du chef d'établissement dans le second degré. Les inspections débutent le plus souvent dès avril. En cas de problème, le jury académique peut rencontrer directement les stagiaires au mois de juin. L'obtention d'un Master 2 est obligatoire pour pouvoir être titularisé-e.

Si vous n'en êtes pas titulaire, l'avis du jury du Master aura donc aussi une importance pour la titularisation. Sans obtention du Master 2, et même si le jury académique valide votre stage, vous ne serez pas titularisé-e. Dans les faits, les deux jurys travailleront de concert.

Quel sera mon salaire lorsque je serai stagiaire ?

Votre premier salaire sera celui de l'échelon 1, soit 1615, 97 euros brut (hors primes éventuelles). Si vous avez déjà travaillé dans la Fonction publique ou dans l'Education nationale (assistant-e d'éducation, contractuel-le...) vous aurez à faire dès la rentrée un dossier de reclassement afin que cette ancienneté soit prise en compte. Vous serez alors «reclassé-e» avec prise en compte rétroactive de votre ancienneté réelle au 1er septembre.

Qu'est ce que la FERC-CGT ?

La FERC-CGT, est la Fédération Education Recherche et Culture de la CGT.

La CGT est la première organisation syndicale, la FERC est la première fédération syndicale de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Elle a pour objectif une véritable justice sociale, donc une transformation de la société. Elle travaille au quotidien à la défense et la conquête de droits individuels et collectifs pour les salarié-e-s. Pour ce faire, la CGT leur propose de élaborer leurs revendications à partir de leurs aspirations, leurs besoins. Avec elles et avec eux, elle discute les moyens d'action pour parvenir à faire avancer les revendications, obtenir des conquêtes sociales. La CGT %uvre donc au rassemblement des salarié-e-s dans toutes ses composantes, dans toute sa diversité. Elle met en %uvre un syndicalisme qui propose et conteste, qui lutte et négocie.

Tout au long de l'année, la FERC-CGT publie toutes les infos utiles et pratiques sur les affectations, les carrières, les salaires, etc. sur son site internet : <http://www.ferc.cgt.fr> - Contact : ferc@cgt.fr

Qu'est ce que l'UNEF ?

L'Union nationale des Etudiants de France (UNEF), première organisation étudiante, est le seul syndicat présent dans tous les établissements d'enseignement supérieur.

Son implantation nationale et sa démarche syndicale, fondée sur la construction d'un rapport de force pour obtenir des avancées concrètes, lui donne une légitimité et une efficacité importante. Indépendante des partis politiques, des administrations, comme des gouvernements, l'UNEF intervient pour représenter, informer et défendre les étudiant-e-s quelle que soit leur filière ou leur origine.

Tout au long de l'année, l'UNEF publie toutes les infos utiles et pratiques sur l'université, les aides sociales, le salariat, etc. sur son site internet : <http://www.unef.fr> - contact@unef.fr - 01 42 02 25 55